



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 un règlement portant le numéro 247-20 abrogeant le règlement numéro 237-19 fixant le taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2020 ;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement soit déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-D'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 12 février 2020.

July Bédard

Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 12 février 2020 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 12 février 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

Directrice générale, secrétaire-trésorière